



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



Cofinancé par l'Union européenne



coopération  
allemande  
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mis en œuvre par

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

# RECUEIL DES DOCUMENTS QUI ACCOMPAGNENT LES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décembre 2020

**ProDeGoL**  
Programme d'Appui à la Décentralisation  
et à la Gouvernance Locale au Togo



**R**ECUEIL DES DOCUMENTS  
QUI ACCOMPAGNENT LES  
BUDGETS DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES

Décembre 2020

# Table des Matières

OBJECTIFS DU RECUEIL – CONTENU-INDICATIONS SUR L'UTILISATION	4
1. LES MODELES TYPES DE DELIBERATIONS ACCOMPAGNANT LES BUDGETS OU LES COMPTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES...	8
1.1. Délibération portant adoption du budget primitif.....	9
1.2. Délibération portant adoption du budget supplémentaire.....	13
1.3. Délibération portant adoption du compte administratif.....	17
1.4. Délibération portant adoption d'un budget annexe.....	21
1.5. Délibération portant institution de la mise en recouvrement de droits, produits, redevances et taxes non fiscales.....	25
1.6. Délibération portant révision des taux des droits, produits, redevances et taxes non fiscales.....	30
1.7. Délibération portant modification des prévisions budgétaires.....	35
1.8. Délibération portant autorisation de recrutements d'agents.....	40
1.9. Délibération portant affectation des résultats du fonctionnement.....	44
1.10. Délibération portant autorisation d'acceptation des dons et legs.....	48
1.11. Délibération portant admission en non-valeur.....	52
2. LES AUTRES DOCUMENTS QUI ACCOMPAGNANT LES BUDGETS OU LES COMPTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	56



2.1.Le tableau récapitulatif des emprunts et des dettes.....	57
2.2.Le plan de trésorerie prévisionnel.....	58
2.3.L'état des provisions.....	62
2.4.L'état des charges transférées en investissement.....	63
2.5.L'état des recettes grevées d'affectation spéciale.....	64
2.6.Les états du personnel.....	65
2.7.L'état organismes de regroupement dont la commune est membre.....	69
2.8.L'état des établissements ou services créés par la collectivité.....	70
2.9.L'état des décisions en matière des taux de contribution.....	71
2.10.Le développement des prévisions de recettes de fonctionnement.....	72
2.11.Le développement des prévisions des dépenses de fonctionnement.....	73
2.12.Liste de présence des conseillers municipaux à la session.....	74
2.13.L'état du matériel de mobilier de bureau.....	76
2.14.L'état du matériel roulant.....	77
2.15.L'état du matériel immobilier de la commune.....	78
2.16.L'état terrains de la commune.....	79
2.17. Le procès-verbal des débats d'orientations budgétaires et des engagements pluriannuels.....	80
2.18.Le procès-verbal de la séance d'adoption du budget.....	82
2.19.Le Procès-verbal de session.....	84
2.20.Le rapport de présentation du budget.....	86

# PREFACE

Le présent recueil des documents qui accompagnent les budgets et les comptes des collectivités territoriales a pour objet de présenter les modèles types des documents pour une plus grande compréhension et efficacité au cours de l'élaboration des budgets et des comptes.

Le recueil est élaboré sur l'initiative du Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF), avec l'appui financier et l'accompagnement technique du Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL), cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement (le BMZ) et l'Union Européenne, mis en œuvre par la coopération technique allemande (GIZ). Il est destiné à servir comme un outil de travail pour les agents des collectivités territoriales chargés de l'élaboration des documents budgétaires. Il vise également à favoriser une harmonisation de la présentation des documents budgétaires afin de permettre aux préfets qui assurent le contrôle des actes des communes de mieux exercer leurs prérogatives.

Ce recueil est un outil pratique, qui a pour vocation de faire fonctionner tous les mécanismes susceptibles d'orienter les décideurs locaux à mener à bien le processus d'élaboration des budgets et des comptes.

Ce recueil regroupe les documents prévus à l'article 4 de l'arrêté interministériel N°003/MEF/MATDCL/2020 du 29 janvier 2020 portant modalités de présentation du budget des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. A ces documents, le recueil est complété avec les modèles types des délibérations portant adoption des documents budgétaires, et celles portant institution des taxes non fiscales et les canevas des documents jugés utiles conformément à la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales. Indications sur l'utilisation du recueil

**O**BJECTIFS DU RECUEIL  
CONTENU INDICATIONS SUR  
L'UTILISATION



## Objectifs du recueil

Les objectifs du recueil des documents qui accompagnent les budgets et les comptes des collectivités territoriales sont :

- Faciliter l'élaboration de documents budgétaires conformes aux prescriptions légales et réglementaires ;
- Permettre une harmonisation de la présentation des documents par toutes les collectivités territoriales.

Pour atteindre ces objectifs le contenu du recueil a été divisé en deux grandes parties.



## Contenu du recueil

Le présent recueil est scindé en deux parties et décline les renseignements essentiels sur les documents qui accompagnent les budgets et les comptes des collectivités territoriales :

- La première partie présente les délibérations qui peuvent être élaborées au cours des sessions des conseils municipaux ;
- La deuxième partie énumère les autres documents nécessaires pour accompagner les documents budgétaires lorsqu'ils sont transmis aux autorités de tutelle.



## Indications sur l'utilisation du recueil

- Les parties comportant des pointillés sont à compléter ;
- Les informations en italique devront être remplacées.

Ces parties sont marquées par une couleur qui devrait être enlevée dans les documents finaux.

De manière spécifique les indications suivantes sont proposées pour l'utilisation des modèles des documents en sus de celles qui y sont contenues :

- Le modèle de l'entête des documents est validé par la direction de la décentralisation et des collectivités locales. Il convient à chaque commune de compléter avec la région, et la commune. La commune pourrait également ajouter son logo à l'emplacement indiqué.
- Les modèles types délibérations proposent les visas requis. Par ailleurs les articles nécessaires sont également suggérés. Les informations à compléter sont prévues à cet effet.
- Pour les délibérations, le contexte doit être développé et adapté selon le type de délibération.
- Chaque collectivité retient le texte visé qui la concerne parmi les deux décrets que sont : *les décrets n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 et décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017,*
- Chaque collectivité retient l'arrêt visé qui la concerne parmi les deux arrêts que sont : *l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême et l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême*
- La délibération portant institution et fixation d'une taxe/redevance : l'exposé de motifs doit faire ressortir les justifications tant sur l'institution que sur les tarifications proposées.
- La délibération portant modifications des tarifs d'une taxe/redevance : l'exposé de motifs doit faire ressortir les justifications sur les modifications (économiques, sociales, etc.) des tarifs proposés.
- La délibération portant recrutement d'un agent : l'exposé de motifs doit faire ressortir les justifications sur la création du poste de travail et le niveau de l'agent à recruter.

- Les tableaux existent en version Excel et Word. Il est conseillé d'utiliser les tableaux en version Excel lorsqu'ils contiennent des chiffres.

Certains documents sont à élaborer en étroite collaboration avec le receveur municipal. Ce sont en particulier, le plan de trésorerie, le tableau des dettes et emprunts.

Une version électronique de tous les documents sera également mise à la disposition des acteurs financiers des collectivités.

# **1. LES MODELES TYPES DE DELIBERATIONS ACCOMPAGNANT LES BUDGETS OU LES COMPTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

# 1.1. Délibération portant adoption du budget primitif

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté – Patrie

\_\_\_\_\_  
REGION.....

\_\_\_\_\_  
COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

## DELIBERATION N°...../...../.....

### Portant adoption du budget primitif gestion 202.....

L'an deux mil ..... et le....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence de, Monsieur/Madame .....

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption du budget primitif gestion 202...

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

Etaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le maire ou le ....adjoint au maire a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....



Après ces formalités d'usage, le maire ou le .....adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents avant de rappeler le contexte dans lequel le budget primitif a été élaboré. Ce contexte est marqué par .....

Par conséquent, le maire ou le .....adjoint au maire a convié ses pairs à une analyse réaliste et objective des propositions à eux soumises afin d'adopter un budget réaliste et réalisable. Il n'a pas manqué de rappeler les grandes lignes de projets retenus pour répondre aux légitimes attentes des citoyens et citoyennes.

Sur ce, il a demandé la présentation du budget article par article. Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie du budget primitif 202... en vue de son adoption.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n°2018-024 du 20 novembre 2018 portant code général des impôts ;

Vu la loi n°2018-025 du 20 novembre 2018 relative au livre des procédures fiscales;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritimes et des savanes ;

Vu le décret n°2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-036/PR du 12 mai 2020 fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les Communes, les districts autonomes et le Fonds d'appui aux collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté interministériel n°005/MEF/MATDCL/2019 du 02 décembre 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel n°003/MEF/MATDCL/2020 du 29 janvier 2020 portant modalités de présentation du budget des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

## DELIBERE :

**Article 1** : Est adopté le budget primitif- gestion 20.... de la commune de ..... pour un montant de.....réparti comme suit :

### 1. Section fonctionnement

Recettes = Dépenses : *en lettres (en chiffres)* francs CFA.

Prélèvement pour l'investissement : en lettres (*chiffres*) francs CFA soit ....% des recettes propres.

### 2. Section investissement

Recettes = Dépenses : *en lettres (en chiffres)* francs CFA.

**Article 2** : La présente délibération prend effet à compter de la date d'approbation par l'autorité de tutelle.

**Article 3** : Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20.....

Pour le conseil municipal,  
Le Maire

.....

**Transmis le .....**

Vu et certifié conforme,

Contrôle de légalité,

Exercé à.....le.....

Le Préfet de .....

.....

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
<b><u>Payadowa BOUKPESSI</u></b>

# 1.2. Délibération portant adoption du budget supplémentaire

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

## DELIBERATION N°...../...../.....

### Portant adoption du budget supplémentaire gestion 202.....

L'an deux mil ..... et le....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence de, Monsieur/Madame .....

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption du budget supplémentaire gestion 202...

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

S'étaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le maire ou le ....adjoint au maire a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....

Après ces formalités d'usage, le maire ou le .....adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers municipaux présents, avant de rappeler le contexte dans lequel le budget supplémentaire a été élaboré. Ce contexte est marqué par .....

Par conséquent, le maire ou le .....adjoint au maire a convié ses pairs à une analyse réaliste et objective des propositions à eux soumises afin d'adopter un budget supplémentaire réaliste et réalisable. Il n'a pas manqué de rappeler les grandes lignes des projets retenus pour répondre aux légitimes attentes des électeurs

Sur ce, il a demandé la présentation du budget supplémentaire article par article. Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude et approfondie du budget supplémentaire gestion 202... en vue de son adoption

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n°2018-024 du 20 novembre 2018 portant code général des impôts ;

Vu la loi n°2018-025 du 20 novembre 2018 relative au livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritimes et des savanes ;

Vu le décret n°2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-036/PR du 12 mai 2020 fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les Communes, les districts autonomes et le Fonds d'appui aux collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté interministériel n°005/MEF/MATDCL/2019 du 02 décembre 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel n°003/MEF/MATDCL/2020 du 29 janvier 2020 portant modalités de présentation du budget des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

## DELIBERE :

**Article 1** : Est adopté le budget supplémentaire- *gestion 20...* de la commune de ..... pour un montant de.....réparti comme suit :

### 1. Section fonctionnement

Recettes = Dépenses : *en lettres (en chiffres) francs CFA.*

Prélèvement des recettes propres pour l'investissement : en lettres et en (*chiffres*) francs CFA soit ....% des recettes propres.

### 2. Section investissement

Recettes = Dépenses : *en lettres (en chiffres) francs CFA.*

**Article 2** : La présente délibération prend effet pour compter de la date d'approbation par l'autorité de tutelle.

**Article 3** : Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération.

. Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20.....

Pour le conseil municipal,

Le Maire

.....

Vu et certifié conforme,  
Contrôle de légalité,  
Exercé à.....le.....  
Le Préfet de .....

.....

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
<b>Payadowa BOUKPESSI</b>

# 1.3. Délibération portant adoption du compte administratif

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

## DELIBERATION N°...../...../.....

### Portant adoption du compte administratif gestion 202.....

L'an deux mil .... et le ....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence de Monsieur/Madame .....

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption du compte administratif gestion 202... de la .....

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

Etaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le Président de séance a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....



Après ces formalités d'usage, le Président de séance a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents, avant de rappeler le contexte dans lequel le budget de la gestion 202... a été exécuté et le compte administratif 202... a été élaboré. Ce contexte est marqué par

.....

Par conséquent, le Président de séance a convié ses pairs à une analyse réaliste et objective des résultats de l'exécution du budget à eux soumis afin d'adopter le compte administratif qui permettra de rendre compte de la gestion de la commune aux citoyens et citoyennes. Il n'a pas manqué de rappeler les grandes lignes de projets qui ont été réalisés.

Sur ce, il a demandé la présentation du compte administratif article par article. Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie du compte administratif 202... en vue de son adoption.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n°2018-024 du 20 novembre 2018 portant code général des impôts ;

Vu la loi n°2018-025 du 20 novembre 2018 relative au livre des procédures fiscales;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritimes et des savanes ;

Vu le décret n°2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-036/PR du 12 mai 2020 fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les Communes, les districts autonomes et le Fonds d'appui aux collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté interministériel n°005/MEF/MATDCL/2019 du 02 décembre 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel n°003/MEF/MATDCL/2020 du 29 janvier 2020 portant modalités de présentation du budget des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

## DELIBERE :

**Article 1 :** Est adopté le compte administratif- gestion 20... de la Commune de ..... comme suit :

### 1. Section fonctionnement :

Recettes : *en lettres (en chiffres)* francs CFA soit .....% des prévisions.

Dépenses : *en lettres (en chiffres)* francs CFA soit .....% des prévisions.

Résultat (Excédent /déficit) : *en lettres (en chiffres)* francs CFA

### 2. Section investissement :

Recettes : *en lettres (en chiffres)* francs CFA soit .....% des prévisions.

Dépenses : *en lettres (en chiffres)* francs CFA soit ..... % des prévisions.

Résultat (Excédent / déficit) : *en lettres (en chiffres)* francs CFA

### 3. Résultat global :

Excédent/Déficit : *en lettres (en chiffres)* francs CFA.

**Article 2 :** La présente délibération prend effet pour compter de la date d'approbation par l'autorité de tutelle.

**Article 3 :** Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20.....

Pour le conseil municipal,

Le Maire

.....

Vu et certifié conforme,

Contrôle de légalité,

Exercé à.....le.....

Le Préfet de .....

.....

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
<b>Payadowa BOUKPESSI</b>

# 1.4. Délibération portant adoption d'un budget annexe

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

## DELIBERATION N°...../...../.....

### Portant adoption du budget annexe 202..... de .....

L'an deux mil .... et le ....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence de, Monsieur/Madame .....

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption du budget annexe 202.... de ...

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

S'étaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le maire ou le...adjoint au maire a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....

Après ces formalités d'usage, le maire ou le...adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents, avant de rappeler le contexte dans lequel le budget annexe gestion 202...de.... a été élaboré. Ce contexte est marqué par .....

Le maire ou le...adjoint au maire a ensuite convié ses pairs à une analyse réaliste et objective des propositions à eux soumises afin d'adopter un budget annexe de .....réaliste et réalisable. Sur ce, il a demandé la présentation du budget annexe article par article. Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie du budget annexe 202... de.....en vue de son adoption.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n°2018-024 du 20 novembre 2018 portant code général des impôts ;

Vu la loi n°2018-025 du 20 novembre 2018 relative au livre des procédures fiscales;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritimes et des savanes ;

Vu le décret n°2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-036/PR du 12 mai 2020 fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les Communes, les districts autonomes et le Fonds d'appui aux collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté interministériel n°005/MEF/MATDCL/2019 du 02 décembre 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel n°003/MEF/MATDCL/2020 du 29 janvier 2020 portant modalités de présentation du budget des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

## DELIBERE :

**Article 1** : Est adopté le budget annexe (*intitulé....*)- gestion 20.... de la Commune de .... dont la teneur suit :

### 1. Section fonctionnement

Recettes = Dépenses : *en lettres (en chiffres)* francs CFA.

Prélèvement des recettes propres pour l'investissement : en lettres et en (*chiffres*) francs CFA soit ....% des recettes propres.

### 2. Section investissement

Recettes = Dépenses : *en lettres (en chiffres)* francs CFA

**Article 2** : La présente délibération prend effet pour compter de la date d'approbation par l'autorité de tutelle.

**Article 3** : Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20.....

Pour le conseil municipal,  
Le Maire

.....

Vu et certifié conforme,  
Contrôle de légalité,  
Exercé à.....le.....  
Le Préfet de .....

.....

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
<b><u>Payadowa BOUKPESSI</u></b>

# 1.5. Délibération portant institution de la mise en recouvrement de droits, produits, redevances et taxes non fiscales

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

## DELIBERATION N°...../...../.....

### Instituant la mise en recouvrement de droits, produits, redevances et taxes non fiscales dans la commune de.....

L'an deux mil .... et le ....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence de Monsieur/Madame .....

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

S'étaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le maire ou le....adjoint au maire a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....



A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption de la délibération portant mise en recouvrement des droits, produits, redevances et taxes non fiscales dans la commune de...

Après ces formalités d'usage, le maire ou le ...adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

### **Rappel du contexte**

Sur ce, il a demandé au Secrétaire de séance de donner lecture complète du projet de délibération. Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie du projet de délibération en vue de son adoption.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu le code général des impôts ;

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n°2018-025 du 20 novembre 2018 relative au livre des procédures fiscales;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara ;

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritime et des savanes ;

Vu le décret n°2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-036/PR du 12 mai 2020 fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les Communes, les districts autonomes et le Fonds d'appui aux collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifié.

## DELIBERE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est institué le recouvrement dans le ressort territorial de la commune de....., les produits, droits, redevances et taxes non fiscales ci-après :

### 1. Etat civil (nationaux)

N°	TYPES D'ACTES	TARIFS/TAUX	MODALITES DE <sup>2</sup> PERCEPTION	SANCTIONS <sup>3</sup>

### 2. Etat civil (étrangers)

N°	TYPES D'ACTES	TARIFS/TAUX	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS

### 3. Famille

N°	TYPES D'ACTES	TARIFS/TAUX	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS

### 4. Légalisation

N°	TYPES D'ACTES	TARIFS/TAUX	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS

**Article 2 :** La mise en recouvrement des droits, produits, redevances et taxes visés à l'article 1 prend effet dès approbation de la présente délibération par les autorités compétentes.

**Article 3 :** Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20.....

Pour le conseil municipal,  
Le Maire

.....

Vu et certifié conforme,  
Contrôle de légalité,  
Exercé à.....le.....  
Le Préfet de .....

.....

VU ET APPROUVE,  
Le Ministre de l'Economie  
et des Finances

VU ET APPROUVE,  
Le Ministre de l'Administration  
Territoriale, de la Décentralisation  
et du développement des territoires

**Sani YAYA**

**Payadowa BOUKPESSI**

# 1.6. Délibération portant révision des taux des droits, produits, redevances et taxes non fiscales

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....

Logo de la commune

## DELIBERATION N°...../...../.....

### Portant révision des taux des droits, produits, redevances et taxes non fiscales dans la commune de.....

L'an deux mil .... et le ....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence de Monsieur/Madame .....

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption de la délibération relative à la révision des taux des taxes municipales non fiscales/ modification des taux des de la .....

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

S'étaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le maire ou le ...adjoint au maire a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....

Après ces formalités d'usage, le maire ou le ...adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents, avant de rappeler le contexte dans lequel le projet de délibération a été élaboré. Ce contexte est marqué par .....

Par conséquent, le maire ou le ...adjoint au maire a convié ses pairs à une analyse réaliste et objective des propositions à eux soumises afin d'adopter une délibération réaliste permettant la mobilisation optimale des ressources propres de la commune en tenant compte des contraintes soulignées précédemment.

Sur ce, il a demandé au secrétaire de séance de donner lecture complète du projet de délibération. Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie du projet de délibération en vue de son adoption.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu le code général des impôts ;

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n°2018-025 du 20 novembre 2018 relative au livre des procédures fiscales;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara ;

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritime et des savanes ;

Vu le décret n°2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-036/PR du 12 mai 2020 fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les Communes, les districts autonomes et le Fonds d'appui aux collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifié.

## DELIBERE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est adopté la révision des taux des produits, droits, redevances et taxes non fiscales ci-après :

### 1. Etat civil (nationaux)

N°	TYPES D'ACTES	ANCIENS TAUX/TARIFS	NOUVEAUX TAUX/TARIFS

### 2. Etat civil (étrangers)

N°	TYPES D'ACTES	ANCIENS TAUX/TARIFS	NOUVEAUX TAUX/TARIFS

### 3. Famille

N°	TYPES D'ACTES	ANCIENS TAUX/TARIFS	NOUVEAUX TAUX/TARIFS

**Article 2:** La révision des taux des droits, produits, redevances et taxes visés à l'article 1 prend effet dès approbation de la présente délibération par les autorités compétentes.

**Article 3 :** Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20.....



Pour le conseil municipal,  
Le Maire

.....

Vu et certifié conforme,  
Contrôle de légalité,  
Exercé à.....le.....  
Le Préfet de .....

.....

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Economie et des Finances
<b><u>Sani YAYA</u></b>

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales
<b><u>Payadowa BOUKPESSI</u></b>

# 1.7. Délibération portant modification des prévisions budgétaires

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté – Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

## DELIBERATION N°...../...../.....

### Portant modification des prévisions budgétaires

L'an deux mil ..... et le....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence de , Monsieur/Madame .....

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption du projet de délibération portant modification des prévisions budgétaires de la gestion 202... de la commune de.....

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

Etaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le maire ou le...adjoint au maire a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....

Après ces formalités d'usage, le maire ou le...adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents avant de rappeler le contexte dans lequel les modifications des prévisions budgétaires sont proposées. Ce contexte est marqué par .....

Par conséquent, le maire ou le...adjoint au maire a convié ses pairs à une analyse réaliste et objective des propositions à eux soumises afin d'adopter des modifications budgétaires réalistes.

Sur ce, il a demandé la présentation des modifications budgétaires proposées. Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie des modifications proposées en vue de leur adoption.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n°2018-024 du 20 novembre 2018 portant code général des impôts ;

Vu la loi n°2018-025 du 20 novembre 2018 relative au livre des procédures fiscales;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritimes et des savanes ;

Vu le décret n°2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-036/PR du 12 mai 2020 fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les Communes, les districts autonomes et le Fonds d'appui aux collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté interministériel n°005/MEF/MATDCL/2019 du 02 décembre 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel n°003/MEF/MATDCL/2020 du 29 janvier 2020 portant modalités de présentation du budget des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

## DELIBERE :

**Article 1** : Les prévisions budgétaires de la *gestion 20...* sont modifiées ainsi qu'il suit :

Recettes de fonctionnement :

Imputations			Libellé	Crédit initial	Annulation	Ouverture	Nouveau crédit disponible
Chapitre	Article	Paragraphe					

Dépenses de fonctionnement :

Imputations			Libellé	Crédit initial	Annulation	Ouverture	Nouveau crédit disponible
Chapitre	Article	Paragraphe					

Recettes d'Investissement :

Imputations			Libellé	Crédit initial	Annulation	Ouverture	Nouveau crédit disponible
Chapitre	Article	Paragraphe					

Dépenses d'investissement :

Imputations			Libellé	Crédit initial	Annulation	Ouverture	Nouveau crédit disponible
Chapitre	Article	Paragraphe					

**Article 2 :** La présente délibération est exécutoire dès son approbation par l'autorité de tutelle

**Article 3 :** Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20.....

Pour le conseil municipal,  
Le Maire

.....

Vu et certifié conforme,  
Contrôle de légalité,  
Exercé à.....le.....  
Le Préfet de .....

.....

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Economie et des Finances
<b><u>Sani YAYA</u></b>

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales
<b><u>Payadowa BOUKPESSI</u></b>

# 1.8. Délibération portant autorisation de recrutements d'agents

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

## DELIBERATION N°...../...../.....

### Portant autorisation de recrutement d'agents au cours de la gestion 202.....

L'an deux mil ..... et le....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence Monsieur/Madame .....

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption de la délibération portant autorisation de recrutement d'agents au cours de la gestion 202...

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

Etaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le maire ou le...adjoint au maire a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....

Après ces formalités d'usage, le maire ou le...adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents. Il a ensuite présenté les raisons qui justifient le recrutement des agents à compter de la gestion... . Les principales raisons présentées sont :

1).....

2).....

3).....

Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie du projet de délibération en vue de son adoption



**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi N°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n° 2008-006 du 11 juin 2008 portant statut des agents des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes modifiée par la loi N°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la n° 2019-018 du 15 novembre 2019 portant attributions et fonctionnement du district autonome du grand Lomé ;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara ;

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritimes et des savanes ;

Vu le décret n°2020-0004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019<sup>1</sup> ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo.

# DELIBERE :

**Article 1 :** Est autorisé au titre du budget gestion 202... le recrutement d'agents pour les postes et suivant les profils comme suit :

N°	Poste à pourvoir	Profil	Nombre d'agents

**Article 2 :** La présente délibération est exécutoire dès son approbation par l'autorité de tutelle.

**Article 3 :** Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20.....

Pour le conseil municipal,  
Le Maire

.....

Vu et certifié conforme,  
Contrôle de légalité,  
Exercé à.....le.....  
Le Préfet de .....

.....

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
<b><u>Payadowa BOUKPESSI</u></b>

# 1.9. Délibération portant affectation des résultats du fonctionnement

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

REGION.....

COMMUNE DE.....

Logo de la commune

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

## DELIBERATION N°...../...../.....

### Portant affectation des résultats de fonctionnement du compte administratif gestion 20...

L'an deux mil ..... et le....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence de Monsieur/Madame .....

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption de la délibération portant affectation des résultats de fonctionnement du compte administratif gestion 202...

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

Etaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le maire ou le...adjoint au maire a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....

Après ces formalités d'usage, le maire ou le...adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents. Il a ensuite fait un exposé sur les raisons qui justifient les propositions d'affectation des résultats de la section fonctionnement du compte administratif gestion 202... Les principales raisons présentées sont :

1).....

2).....

3).....

Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie du projet de délibération en vue de son adoption.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n°2018-024 du 20 novembre 2018 portant code général des impôts ;

Vu la loi n°2018-025 du 20 novembre 2018 relative au livre des procédures fiscales;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritimes et des savanes ;

Vu le décret n°2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-036/PR du 12 mai 2020 fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les Communes, les districts autonomes et le Fonds d'appui aux collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté interministériel n°005/MEF/MATDCL/2019 du 02 décembre 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel n°003/MEF/MATDCL/2020 du 29 janvier 2020 portant modalités de présentation du budget des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

## DELIBERE :

**Article 1 :** Est autorisé l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif, gestion 202.... d'un montant de ....FCFA à la section d'investissement du budget supplémentaire de la gestion 202.....

**Article 2 :** Cette somme est affectée comme suit :

- .....() d'un montant de ....FCFA à imputer au compte.....
- ..... d'un montant de ....FCFA à imputer au compte.....

**Article 3 :** La présente délibération prend effet pour compter de la date d'approbation par l'autorité de tutelle.

**Article 4 :** Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20.....

Pour le conseil municipal,  
Le Maire

.....

Vu et certifié conforme,  
Contrôle de légalité,  
Exercé à.....le.....  
Le Préfet de .....

.....

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
<b><u>Payadowa BOUKPESSI</u></b>

# 1.10. Délibération portant autorisation d'acceptation des dons et legs

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....

Logo de la commune

## DELIBERATION N°...../...../.....

### Portant autorisation d'acceptation des dons et legs au profit de la commune de...

L'an deux mil ..... et le....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence de Monsieur/Madame .....

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption de la délibération portant autorisation d'acceptation des dons et legs au profit de la commune de.....

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

Etaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le maire ou le....adjoint au maire a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....

Après ces formalités d'usage, le maire ou le....adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents. Il a ensuite fait un exposé sur les raisons qui justifient l'acceptation des dons et/ou legs proposés par..... Les principales raisons présentées sont :

1).....

2).....

3).....

Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie du projet de délibération en vue de son adoption.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritimes et des savanes ;

Vu le décret n°2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté interministériel n°005/MEF/MATDCL/2019 du 02 décembre 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel n°003/MEF/MATDCL/2020 du 29 janvier 2020 portant modalités de présentation du budget des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

## DELIBERE :

**Article 1 :** Est autorisée l'acceptation d'un .....(objet du don/legs) de la part de....(identité du donateur) au profit de la commune de.....

**Article 2 :** Le don/legs est destiné à.....

**Article 3 :** La présente délibération prend effet pour compter de la date d'approbation par l'autorité de tutelle.

**Article 4 :** Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Pour le conseil municipal,  
Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20.....

Le Maire

.....

Vu et certifié conforme,  
Contrôle de légalité,  
Exercé à.....le.....  
Le Préfet de .....

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
<b><u>Payadowa BOUKPESSI</u></b>

# 1.11. Délibération portant admission en non-valeur

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

## DELIBERATION N° ...../...../.....

### Portant autorisation d'admission en non-valeur

L'an deux mil ..... et le....., le conseil municipal de la commune de ....., régulièrement convoqué en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réuni dans la salle de délibération sous la présidence de Monsieur/Madame .....

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption de la délibération portant autorisation d'admission en non-valeur des valeurs inactives de la commune...

Etaient présents : (nombre)

Etaient absents : (nombre)

Etaient excusés : (nombre)

Après vérification des présences et du quorum, le maire ou le....adjoint au maire a procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de, .....

Après ces formalités d'usage, le maire ou le....adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents. Il a ensuite fait un exposé sur les raisons qui justifient l'admission en non-valeur des valeurs inactives concernées. Les principales raisons présentées sont :

1).....

2).....

3).....

Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie du projet de délibération en vue de son adoption.

**. LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU,**

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 ;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritimes et des savanes ;

Vu le décret n°2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-036/PR du 12 mai 2020 fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les Communes, les districts autonomes et le Fonds d'appui aux collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêt n°52/2019 du 30 août 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales partielles du 15 août 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté interministériel n°005/MEF/MATDCL/2019 du 02 décembre 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel n°003/MEF/MATDCL/2020 du 29 janvier 2020 portant modalités de présentation du budget des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

## DELIBERE :

**Article 1 :** Sont autorisées en admission en non-valeur les matières ci-après de la commune de.....

N° d'ordre	Nature	Nombre	Montant unitaire	Montant total
1				
2				
TOTAL				

**Article 2 :** La présente délibération prend effet pour compter de la date d'approbation par l'autorité de tutelle.

**Article 3 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à.... le ...../...../20...

Pour le conseil municipal,  
Le Maire

.....

Vu et certifié conforme,  
Contrôle de légalité,  
Exercé à.....le.....  
Le Préfet de .....

.....

VU ET APPROUVE
Le Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
<b>Payadowa BOUKPESSI</b>

## **2. LES AUTRES DOCUMENTS QUI ACCOMPAGNANT LES BUDGETS OU LES COMPTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

## 2.1. Le tableau récapitulatif des emprunts et des dettes

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté – Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....

Logo de la commune

### L'ETAT RECAPITULATIF DES EMPRUNTS ET DES DETTES A LA DATE DU.....

Année d'encaissement	Objet de l'emprunt	de	Organisme prêteur	Durée	Taux (%)	Périodicité de remboursement	Dettes en capital à l'origine	Intérêts	Annuités

.....le.....

**Le Maire**

.....



## 2.2. Le plan de trésorerie prévisionnel

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

### LE PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE.....POUR LA GESTION 202...

Description	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
<b>I. RECETTES (total entrées)</b>													
I.1 : Recettes recouvrées par la commune													
I.2 : Recouvrements de l'OTR .....													
I.3: Ressources du FACT													
I.4: Autres recettes et contributions diverses													
<b>Total recettes</b>													
Description	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
<b>II. DEPENSES (total sorties)</b>													
<b>EN FONCTIONNEMENT</b>													
<b>2.1 : Dépenses obligatoires</b>													
<b>2.1.1 : Salaires</b>													
2.1.1.1 : Enumérations des agents													
2.1.1.2 : Primes et indemnités des agents													

2.1.1.3 :Autres : cotisations et prestations sociales diverses														
<b>2.1.2 : Motivations des CM et autres primes</b>														
2.1.2.1 : Indemnités et indemnités des CM														
2.1.2.2 : Autres primes et indemnités diverses														
<b>2.2 : Autres dépenses prioritaires en fonctionnement</b>														
<b>2.2.1 : Fournitures et denrées consommées</b>														
2.2.1.1 :														
2.2.1.2 :														
<b>2.2.2 : travaux et services extérieurs</b>														
2.2.2.1 :														
2.2.2.2 :														
<b>2.3 : Dépenses ordinaires</b>														
<b>2.3.1 : Participations</b>														
2.3.1.1 :														

2.3.1.2 :														
<b>2.3.3 ; Gestion générale et transport</b>														
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>														
<b>EN INVESTISSEMENT</b>	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	
<b>I : RECETTES</b>														
<b>I.1 : recettes internes</b>														
I.1.1 : Recettes propres issues des prélèvements)														
I.1.2 : Recettes liées aux transferts (FACT)														
I.1.3 : Autres contributions internes														
<b>I.2 : Apports extérieurs</b>														
I.2.1 : Recettes liées à l'intervention des PTF														

1.2.2 : Produit des jumelages													
1.2.3 : Autres appuis extérieurs													
<b>Total recettes d'investissement et équipement</b>													
<b>II : DEPENSES</b>													
<b>2.1 : Dépenses en travaux</b>													
2.1.1 : Travaux des voies et réseaux													
2.1.2 : Travaux en assainissement													
2.1.3 : Autres travaux neufs													
<b>2.2 : Acquisitions et immobilisation</b>													
2.2.1 : Acquisitions matérielles													
2.2.2 : Acquisitions immatérielles et prestations intellectuelles													
2.2.3 : Autres immobilisations													
<b>Total dépenses d'investissement et d'équipement</b>													
<b>Solde en investissement</b>													

## Solde avant financement

Total avant financement	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
<b>III. Financement</b>													
3.1 : Appuis extérieurs													
3.2 : Dons et financement des PTF													
3.3 : Disponibilités													
<b>Solde après financement</b>													
<b>Cumul du solde après financement</b>													

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.3. L'état des provisions

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

\_\_\_\_\_

**REGION.....**

\_\_\_\_\_

**COMMUNE DE.....**

Logo de la commune

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

### L'ETAT DES PROVISIONS DE LA COMMUNE DE.....POUR LA GESTION.....

N°	Objet de la provision	Montant	Observations

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.4. L'état des charges transférées en investissement

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

### L'ETAT DES CHARGES TRANSFEREES EN INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE.....POUR LA GESTION.....

N°	Intitulé de la charge	Montant	Investissement	Observations

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.5. L'état des recettes grevées d'affectation spéciale

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

### L'ETAT DES RECETTES GREVEES D'AFFECTATION SPECIALE DE LA COMMUNE DE.....POUR LA GESTION.....

Source de financement	Imputation budgétaire de la recette	Montant de la recette	Nature de la dépense	Imputation budgétaire de la dépense	Montant de la dépense
TOTAL					

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.6. Les états du personnel

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

### Etat nominatif du personnel cadre administratif - Gestion 202..

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Dates d'engagement	Grade	Emploi	Indice	Solde indiciaire (SI)	Sujétion	Nombre d'enfants	Retenues Pour CNSS	Indemnités				Primes			Allocations familiales	Total gains	Total Retenues	Net à payer
										Fonc	Logement	Véhicules	Autres	Rendement	Technicité	Autres				

.....le.....

**Le Maire**

.....



## Etat du personnel cadre technique – Gestion 202...

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Dates d'engagement	Grade	Emploi	Indice	Solde indiciaire (SI)	Sujétion	Nombre d'enfants	Retenues Pour CNSS	Indemnités				Primes			Allocations familiales	Total gains	Total Retenues	Net à payer
										Fonction	Logement	Véhicules	Autres	Rendement	Technicité	Autres				

.....le.....

**Le Maire**

.....

## Etat du Personnel permanent administratif

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Dates d'engagement	Catégorie	Emploi	Ancienneté	Primes d'ancienneté	Salaires brut	Nombre d'enfants	Retenues Pour CNSS	Indemnités				Primes			Allocations familiales	Total gains	Total Retenues	Net à payer
										Fonction	Logement	Véhicules	Autres	Rendement	Technicité	Autres				

.....le.....

**Le Maire**

.....

## Etat du Personnel permanent technique

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Dates d'engagement	Catégorie	Emploi	Ancienneté	Primes d'ancienneté	Salaires brut	Nbre d'enfants	Retenues Pour CNSS	Indemnités				Primes			Allocations familiales	Total gains	Total Retenues	Net à payer
										Fonc	Logement	Véhicules	Autres	Rendement	Technicité	Autres				

.....le.....

**Le Maire**

.....

## Etat du personnel contractuel – Gestion 202...

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Dates d'engagement	Grade	Emploi	Ancienneté	Salaires brut	Nbre d'enfants	Retenues Pour CNSS	Indemnités				Primes			Allocations familiales	Total gains	Total Retenues	Net à payer	
									Fonc	Logement	Véhicules	Autres	Rendement	Technicité	Autres					

.....le.....

**Le Maire**

.....

## Etat des indemnités du personnel mis à disposition (montant mensuel) -Gestion 202...

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Grade	Emploi	Indice	-	-	Nombre d'enfants	-	Indemnités				Primes			Total gains	Total Retenues	Total à payer
									Fonct.	Logement	Véhicules	Autres	Rendement	Technicité	Autres			

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.7. L'état organismes de regroupement dont la commune est membre

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REGION.....

COMMUNE DE.....

Logo de la commune

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté – Patrie

### L'ETAT DES ORGANISMES DE GROUPEMENT DONT LA COMMUNE DE.....EST MEMBRE

N°	DENOMINATION DE L'ORGANISME DE REGROUPEMENT (SIGLE)	NIVEAU (National, Régional, Africain, International)	DATE D'ADHESION	COTISATION ANNUELLE	OBSERVATIONS (A JOUR DES COTISATIONS)
1	Faïtière des Communes du Togo (FCT)	National	-	-	-
2		Régional (UEMOA)			
3		Africain (UA)			
4		AIMF (Internationale)			

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.8. L'état des établissements ou services créés par la collectivité

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....

Logo de la commune

### L'ETAT DES ETABLISSEMENTS OU SERVICES CREEES PAR LA COMMUNE DE .....

N°	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE (SIGLE)	OBJET	DATE DE CREATION	OBSERVATION

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.9. L'état des décisions en matière des taux de contribution

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

### L'ETAT DES DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS

N°	ORGANISMES	MONTANT CONTRIBUTION ANNUELLE	OBSERVATIONS
TOTAL			

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.10. Le développement des prévisions de recettes de fonctionnement

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....

Logo de la commune

### LE DEVELOPPEMENT DES PREVISIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT- GESTION 202...

Chapitre	Article	Paragraphe	Libellés	Développement explicatif des prévisions (détails des calculs permettant d'obtenir le montant de la prévision budgétaire, si revenus de location indiquer les références du/des contrats)	Montant

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.11. Le développement des prévisions des dépenses de fonctionnement

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté – Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

### LE DEVELOPPEMENT DES PREVISIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – GESTION 202...

Chapitre	Article	Paragraphe	Libellés	Développement explicatif des prévisions (détails des calculs permettant d'obtenir le montant de la prévision budgétaire, si dépenses de location indiquer les références du/des contrats)	Montant

.....le.....

**Le Maire**

.....



## 2.12. Liste de présence des conseillers municipaux à la session

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

### LISTE DE PRESENCES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA SESSION DU...

N° d'ordre	Nom Prénom (s)	Lieu d'élection	Signature
1			
2			
3			
4			
5			

.....le.....

**Le Maire**

.....

## LISTE DE PRESENCES DES AGENTS DE LA MAIRIE A LA SESSION DU...

N° d'ordre	Nom Prénom (s)	Direction ou service	Fonction	Signature
1				
2				
3				
4				
5				

.....le.....

**Le Maire**

.....

## LISTE DE PRESENCES DES AUTRES ACTEURS A LA SESSION DU...

N° d'ordre	Nom Prénom (s)	Structure	Fonction	Signature
1				
2				
3				
4				
5				

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.13. L'état du matériel de mobilier de bureau

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

### ETAT DU MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU GESTION...

N° d'ordre	Désignation	Nombre	Etat		
			Bon	Mauvais	Hors usage
1					
2					
3					
4					

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.14. L'état du matériel roulant

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté – Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

### ETAT DU MATERIEL ROULANT GESTION...

N° d'ordre	Désignation	Informations sur le matériel roulant			Nombre	Etat		
		Marque	Année d'acquisition	Année d'amortissement		Bon	Mauvais	Hors usage
1								
2								
3								

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.15. L'état du matériel immobilier de la commune

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté – Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....

Logo de la commune

### ETAT DU MATERIEL IMMOBILIER GESTION...

N° d'ordre	Désignation (Bâtiments)	Localisation	Année de réalisation	Observations
1				
2				
3				
4				

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.16. L'état terrains de la commune

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REGION.....

COMMUNE DE.....

Logo de la commune

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté – Patrie

### ETAT DES TERRAINS GESTION...

N° d'ordre	Désignation	Localisation	Superficie	Année d'acquisition	Observations
1					
2					
3					
4					

.....le.....

**Le Maire**

.....

## 2.17. Le procès-verbal des débats d'orientations budgétaires et des engagements pluriannuels

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPEMENET  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté – Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

### Procès-verbal du débat d'orientations budgétaires et des engagements pluriannuels

L'an deux mil ..... et le ....., s'est tenu dans la salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur/Madame. ....le débat d'orientations budgétaires pour le budget gestion 202...

Après vérification de présences, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. **A l'unanimité/A .....% des voix**, après .....tours de vote, M .....fut désigné(e) secrétaire de séance de la séance.

Le Président de séance a ensuite, procédé au contrôle de présences des conseillers. A l'issue de ce contrôle,

...(nombre) CM étaient présents

...(nombre) CM étaient absents

....(nombre) CM s'étaient excusés

Après ces formalités d'usage, le maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents, avant de rappeler le contexte dans lequel le budget sera élaboré. Ce contexte est marqué par .....

Pour cela, le maire a invité l'ensemble des conseillers à procéder à une analyse objective des propositions à eux soumises afin de favoriser l'élaboration d'un budget pouvant permettre à la de faire face aux éventuelles contraintes.

Il a conclu son propos introductif par des remerciements à l'endroit des conseillers avant de demander au secrétaire de séance de donner lecture des points pour le débat d'orientations budgétaires.

Mention de la clôture de la session avec indication de l'heure

.....le.....

**Le secrétaire de séance**

**Le Présidente de séance**

.....

.....



## 2.18. Le procès-verbal de la séance d'adoption du budget

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

### Procès-verbal de la séance d'adoption de....

L'an deux mil ..... et le ....., le conseil municipal de ....., régulièrement convoqué, en session budgétaire conformément aux dispositions de l'article **93** de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi N°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réunie dans la salle de délibérations sous la présidence de Monsieur/Madame. ....

A l'ordre du jour de la séance est principalement inscrit l'examen et l'adoption du budget gestion.....

Après vérification de présences, le conseil municipal a procédé à l'élection du secrétaire de séance. **A l'unanimité/A .....% des voix**, après .....tours de vote, M .....fut désigné(e) secrétaire de séance de la séance.

Le maire ou le ....adjoint au maire a, ensuite, procédé au contrôle de présences des conseillers. A l'issue de ce contrôle,

...(nombre) CM étaient présents

...(nombre) CM étaient absents

....(nombre) CM s'étaient excusés

Après ces formalités d'usage, le maire ou le ....adjoint au maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents, avant de rappeler le contexte dans lequel le budget a été élaboré. Ce contexte est marqué par .....

Pour cela, le maire ou le ....adjoint au maire a invité l'ensemble des conseillers à procéder à une analyse objective des propositions à eux soumises afin d'adopter un budget réaliste pouvant permettre à la commune mais aussi de faire face aux éventuelles contraintes et défis.

Il a conclu son propos introductif par des remerciements à l'endroit des conseillers avant de demander au secrétaire de séance de donner lecture complète des points essentiels de la séance d'adoption.

Mention de la clôture de la session avec indication de l'heure

.....le.....

**Le secrétaire de séance**

**Le Présidente de séance**

.....

.....

## 2.19. Le Procès-verbal de session

### *Procès-verbal de session de la commune ....*

Du .....au....., s'est tenue dans (lieu de la session)... la (numéro de session ordinaire/extraordinaire) du conseil municipal de la commune de....sous la présidence de monsieur/madame ..... (titre, nom et prénoms) de ladite commune...Au cours de la première journée, M/Mme .....fut élu/e secrétaire de séance.

La session, consacrée à ....., a été ouverte le .....à.....par .....

Préciser le nombre des conseillers, la qualité des participants (listes) de présences en annexe citant les noms et prénoms.

Mention du nombre de séances à caractère public ou à huis clos de la session. Pour les séances à huis clos, préciser les motifs du choix.....

Les points à l'ordre du jour sont détaillés programmés, pour .....jours en commençant, pour le premier jour, par la cérémonie d'ouverture.

1- l'ouverture tenue le... avec les points inscrits pour ce jour y compris la cérémonie d'ouverture et de clôture de la session;

2- Le nombre de jours en fonction des points proposés dans la note d'invitation y compris la cérémonie d'ouverture et de clôture de la session, l'analyse et l'étude de tous les points inscrits soumis et validés par le conseil municipal sont consignés dans un plan de travail sur la durée de la session au cours de la première journée de la session. Notons que la loi prévoit, pour les sessions ordinaires trimestrielles, quinze (15) jours au maximum.

3- le programme détaillé par jour avec l'ordre du jour, les principaux participants invités selon les sujets (CDB, syndicats, société civile ou associations, services publics déconcentrés etc.) constituent le document de référence que les conseillers municipaux ont l'obligation de suivre durant la session. Dans le

développement, il est recommandé de faire ressortir les principaux points des échanges. Les conclusions envisagées, les résultats attendus, les actes ou délibérations adoptés au cours de la session seront consignés dans les procès-verbaux des séquences prévues pour chaque point. C'est l'ensemble des décisions et actes qui sont soumis au maire par le secrétaire de session avec l'appui technique du SG de mairie, pour exécution.

Ainsi, après .....de jours de travail, il a été adopté :

- 1- les délibérations .....portant .....
- 2- des mesures relatives aux .....
- 3- des stratégies concernant .....

Notons que les séances d'adoption des délibérations sont sanctionnées par des PV sont également soumis au projet de budget pour approbation.

Le rapport de présentation du contenu de la séance devient ainsi un document de référence pour le maire en vue de l'exécution des décisions de la session. Il permet au maire de se référer aux conclusions des engagements acteurs locaux (opérateurs économiques pour le paiement des taxes, les Comités de Développement à la Base, les syndicats et la société civiles ou les associations pour les appuis à la mobilisation des ressources surtout financières, services publics déconcentrés pour les appuis techniques nécessaires etc.

Ce document permet à l'autorité de tutelle d'apprécier les stratégies de gestion des budgets locaux avant de les approuver.

## 2.20. Le rapport de présentation du budget

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

REGION.....

COMMUNE DE.....  
Logo de la commune

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté – Patrie

### RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF – GESTION 202...

Le rapport de présentation du budget primitif est un document produit par l'ordonnateur. Ce document présente le budget et explique les conditions dans lesquelles il a été élaboré. Il peut comporter les parties suivantes :

- La présentation générale du budget et le contexte dans lequel le projet est préparé (favorable ou défavorable) ;
- Les conditions ou circonstances (favorables ou non favorables, atouts ou contraintes) ;
- Les raisons des modifications des prévisions (augmentations ou diminution des montants) par rapport au budget précédent ;
- Les stratégies préconisées pour soit lever ou réduire les contraintes,

- Les mesures proposées pour améliorer le recouvrement des recettes propres ;
- Les mesures prises pour réduire et maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Les innovations.

## **Publié par**

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

## **Siège social**

Bonn et Eschborn, Allemagne  
E-Mail: [redaktion-intern@giz.de](mailto:redaktion-intern@giz.de)  
Intranet: <http://intranet.giz.de>

## **Projet**

Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL)  
GIZ/ProDeGoL  
27, Rue des Rossignols  
Kodjoviakopé, BP 1510 Lomé Togo  
[prodeg@giz.de](mailto:prodeg@giz.de)  
+228 22 21 00 55

<https://www.giz.de/de/weltweit/15006.html>

## **Chef de Programme**

Dr. Omnia Aboukorah-Voigt  
[omnia.aboukorah-voigt@giz.de](mailto:omnia.aboukorah-voigt@giz.de)

## **Responsabilités techniques**

Martin FINKEN  
Eric ILBOUDO

## **Design/Layout**

KOUMAGBE Ayao Lucien

Le Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL) est cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), et par l'Union européenne et mis en œuvre par la Coopération technique allemande (GIZ)

La GIZ est responsable du contenu de cette présentation.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la GIZ et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.